

## DELIBERATION Régie d'Électricité et de Téléservices

### REGIE D'ELECTRICITE ET DE TELESERVICES DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 26 SEPTEMBRE 2006



-----0:-----

Membres Présents : Mme LAINÉ,  
MM. MERLOZ, VANONI, ROUSSET.

Membres Absents : MM. GARATIN et CACCIATORE.

Membre Excusé : M. MEINDRE donne pouvoir à Mme LAINÉ.

Présidente : Mme LAINÉ.

M. LE GARGASSON, Directeur-Adjoint assiste à la réunion.

La séance est ouverte à 19 heures.

-----0:-----

#### I - PÔLE D'EXCELLENCE RURAL DELIBERATION SUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA REGIE D'ELECTRICITE ET DE TELESERVICES

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le financement de 2 "fiches-actions" :

Fourniture bande passante très haut débit (annexe 1).

Activation point de livraison péage Hermillon (annexe 2).

Montant total estimé : 240 000,00 €

Subventions : 174 000,00 €

Autofinancement : 66 000,00 €

Pour Copie Conforme,

**RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ  
ET DE TÉLÉSERVICES  
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**

La Présidente

du Conseil d'Administration

## DELIBERATION Régie d'Electricité et de Téléservices

Document de travail

### Appel à candidature Pôle d'excellence rurale Maurienne

#### Fiche-Action 1

<b>Titre</b>	Fourniture bande passante très haut débit – Maurienne		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Régie d'Electricité et de Téléservices de Saint-Jean-de-Maurienne		
<b>Descriptif</b>	Il s'agit du coût d'installation du matériel électronique – opérateur de fourniture de flux Internet à très haut débit. Ce matériel positionné dans des locaux techniques centraux de la SFTRF permet d'irriguer potentiellement l'ensemble des cantons de la Vallée, de celui d'Aiguebelle à celui de Modane. Ce choix d'architecture assure une mutualisation du flux Internet entre les cantons et un réseau local aux capacités bien supérieures.		
<b>Incidence sur l'emploi</b>	Emplois indirects		
<b>Coût HT</b>	100 000,00 €		
<b>Plan de financement</b>	Etat	30 000,00 €	30%
	Leader +	15 000,00 €	15%
	Région R-A	27 500,00 €	28%
	Département	0,00 €	0%
	Autofinancement	27 500,00 €	28%
<b>Critères d'évaluation</b>	Nb d'abonnés se partageant la bande passante		

## DELIBERATION Régie d'Electricité et de Téléservices

Document de travail

### Appel à candidature Pôle d'excellence rurale Maurienne

#### Fiche-Action 2

<b>Titre</b>	Activation point de livraison péage d'Hermillon		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Régie d'Electricité et de Téléservices de Saint-Jean-de-Maurienne		
<b>Descriptif</b>	Il s'agit, depuis le point de livraison du flux Internet à très haut débit de Modane, du matériel électronique et optique de transport de ce flux et de conversion au format Ethernet du matériel optique de distribution locale. Par conséquent ce matériel est systématiquement doublé par celui de distribution sous une technologie « PON ». Sur la plaque optique de Coeur de Maurienne ce dernier est déjà en place et activé.		
<b>Incidence sur l'emploi</b>	Emplois indirects		
<b>Coût HT</b>	140 000,00 €		
<b>Plan de financement</b>	Etat	42 000,00 €	30%
	Leader +	21 000,00 €	15%
	Région R-A	38 500,00 €	28%
	Département	0,00 €	0%
	Autofinancement	38 500,00 €	28%
<b>Critères d'évaluation</b>			

## DELIBERATION

### Communauté de Communes Cœur de Maurienne

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

Département de la Savoie

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 septembre 2006

Le VINGT ET UN SEPTEMBRE, DEUX MILLE SIX, à 20H30, le Conseil de la Communauté de communes s'est réuni en Mairie de Saint-Julien-Montdenis sous la présidence de Monsieur TOURNABIEN.

#### Membres présents :

Marc TOURNABIEN, Hervé BOTTINO, Roger FAVIER, Christine MERLIN, André BOCHET, Romaine TRONEL, Jean DURIEUX, Roland MERLOZ, Jeanine GIPPA, Roger LAVARDA, Gérard CROSAZ, José VARESANO, Jean-Marc SALOMON, Yves DURBET, Mireille FRUMILLON, Philippe GEORGES, Josiane CHOMAZ, Georges BARBON, Marc RAVIER, Philippe ROSSI

Date convocation : 12 septembre 2006

Secrétaire de séance : M. Roland MERLOZ

Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

#### OBJET :

PÔLE D'EXCELLENCE RURALE –CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ AU SEIN DU POLE MAURIENNE  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À VOCATION ÉCONOMIQUE DÉDIÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE  
LA COMMUNICATION

Monsieur le Président expose au conseil que pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, l'État a lancé un appel à projets national, qui doit permettre de labelliser et de soutenir 300 projets en 2006, en deux vagues successives de sélection. Le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite se porter candidat sur la thématique de « la desserte du pays de Maurienne en très haut débit et la création de nouveaux services » sachant que plusieurs maîtres d'ouvrage publics et privés sont susceptibles de porter des actions.

Le Président propose que la Communauté de communes, intéressée et investie dans le développement du très haut débit depuis plusieurs années, assure la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un bâtiment à vocation économique dédié aux technologies de l'information et de la communication sur un terrain de 2485m<sup>2</sup> propriété de la Communauté sur le Parc d'activités du Pré de la Garde à Saint-Jean-de-Maurienne.

Ce bâtiment d'une surface totale de 1000m<sup>2</sup> remplira d'une part une fonction de bâtiment-relais sur 500m<sup>2</sup> destiné au développement de l'entreprise Alliance Réseaux SAS, aujourd'hui à l'étroit dans son bâtiment actuel. Cette société cherche en outre une desserte à très haut débit pour soutenir son développement et prévoit le recrutement de 14 personnes dans les 3 prochaines années. Ce bâtiment aura d'autre part une fonction de pépinière d'entreprises intervenant dans les technologies de l'information et de la communication sur une surface également de 500m<sup>2</sup>. Celle-ci permettra la création de 20 emplois minimum.

Une mission de définition du projet, confiée à la Société d'Aménagement de la Savoie, a permis d'obtenir une première approche architecturale, ainsi qu'un coût prévisionnel de 1 600 000€ HT.

Etat	258 517,17 €	16%
Département	162 000,00 €	10%
Autofinancement	1 179 482,83 €	74%
Total	1 600 000,00 €	100%

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur le principe de la participation de la communauté à la candidature de la Maurienne à un pôle d'excellence rurale.

Le conseil, à l'unanimité,

- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage de l'action «Construction d'un bâtiment à vocation économique dédié aux technologies de l'information et de la communication ».
- SOLLICITE son inscription dans la candidature du pôle d'excellence rurale Maurienne.
- S'ENGAGE à financer la partie non couverte par les subventions.

Le Président,

Marc TOURNABIEN





## DELIBERATION Communauté de Communes Cœur de Maurienne

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

Département de la Savoie

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 septembre 2006

Le VINGT ET UN SEPTEMBRE, DEUX MILLE SIX, à 20H30, le Conseil de la Communauté de communes s'est réuni en Mairie de Saint-Julien-Montdenis sous la présidence de Monsieur TOURNABIEN.

#### Membres présents :

Marc TOURNABIEN, Hervé BOTTINO, Roger FAVIER, Christine MERLIN, André BOCHET, Romaine TRONEL, Jean DURIEUX, Roland MERLOZ, Jeanine GIPPA, Roger LAVARDA, Gérard CROSAZ, José VARESANO, Jean-Marc SALOMON, Yves DURBET, Mireille FRUMILLON, Philippe GEORGES, Josiane CHOMAZ, Georges BARBON, Marc RAVIER, Philippe ROSSI

Date convocation : 12 septembre 2006

Secrétaire de séance : M. Roland MERLOZ

Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

#### OBJET :

PÔLE D'EXCELLENCE RURALE –CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ AU SEIN DU POLE MAURIENNE  
CONSTRUCTION DE DEUX SALLES D'HÉBERGEMENT DE SERVEURS

Monsieur le Président expose au conseil que pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, l'État a lancé un appel à projets national, qui doit permettre de labelliser et de soutenir 300 projets en 2006, en deux vagues successives de sélection. Le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite se porter candidat sur la thématique de « la desserte du pays de Maurienne en très haut débit et la création de nouveaux services » sachant que plusieurs maîtres d'ouvrage publics et privés sont susceptibles de porter des actions.

Le Président propose que la Communauté de communes, intéressée et investie dans le développement du très haut débit depuis plusieurs années, assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de deux salles d'hébergement de serveurs sur la plaque en fibres optiques du territoire de Cœur de Maurienne. Ces salles serveurs ont pour fonction d'héberger des serveurs de services-opérateurs (hébergements de site, messageries, sauvegardes de données, vidéo-surveillance, distribution de vidéo à la demande...) et de se répliquer entre elles pour garantir une parfaite sécurité des données. Il est donc nécessaire d'en avoir une principale, redondante en énergie électrique et en fibres optiques et une secondaire, en cas d'incident majeur sur la précédente.

Par mesure d'économie, la salle secondaire sera située dans le bâtiment-relais/pépinière d'entreprises. Le coût de construction de la salle principale et d'équipement des deux salles s'élève à 250 000€ ht.

Cette dépense serait, dans le cadre du pôle d'excellence rurale, financée de la manière suivante :

Etat	101 950,00 €	41%
Leader +	50 000,00 €	20%
Autofinancement	98 050,00 €	39%
Total	250 000,00 €	100%

Le Président demande au conseil de se prononcer. Le conseil, à l'unanimité,

- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage de l'action «Salles d'hébergement de serveurs »
- SOLLICITE son inscription dans la candidature du pôle d'excellence rurale Maurienne,
- S'ENGAGE à financer la partie non couverte par les subventions.

Le Président,

Marc TOURNABIEN



## DELIBERATION Commune de Valloire

REPUBLIQUE FRANCAISE

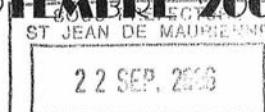
DEPARTEMENT  
DE LA  
SAVOIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

### SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2006

Nombre de membres :	
En exercice	: 14
Présents	: 11
Représentés	: 2
Absent	: 1



L'an deux mil six, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard VUILLERMET, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION  
12 SEPTEMBRE 2006

Présents : MM. Gérard VUILLERMET - Pierre SALOMON - Patrick LE GUENNEC - Alain FEUTRIER - Adrien SAVOYE - MME Yvette RETORNAZ - MM. Pierre CORNU - Nicolas GRANGE - Christian GRANGE - Daniel RAPIN - Jacques PRAT

DATE D'AFFICHAGE  
12 SEPTEMBRE 2006

Excusé : M. Cyrille JULLIEN

Délibération n° 06-09-19-09

Représentés : M. Etienne FALCOZ (donne procuration à Adrien SAVOYE)  
M. Jean-Louis MARTIN (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

Secrétaire de séance élu : M. SAVOYE Adrien

OBJET

#### POLE D'EXCELLENCE RURALE MAURIENNE APPEL A CANDIDATURE

Monsieur Adrien SAVOYE, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal que le Syndicat de Pays de Maurienne a présenté un dossier de candidature au titre des Pôles d'Excellence Rurale en s'appuyant sur le développement d'un réseau Internet à très haut débit accessible à tous.

Il précise que ce dossier inclut en particulier des actions concernant la commune de Valloire et qu'il convient en conséquence que le Conseil Municipal délibère afin d'approuver ces actions, de décider d'en assurer la Maîtrise d'Ouvrage et de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat et de l'Union Européenne (programme Leader +).

Monsieur SAVOYE présente au Conseil municipal le contenu et le plan de financement des actions qui concernent Valloire :

- ✓ Création du réseau principal de desserte en fibres optiques
- ✓ Création de boucles secondaires de desserte en fibres optiques
- ✓ Activation du réseau principal de fibres optiques
- ✓ Activation des boucles secondaires de fibres optiques

Il indique que la participation prévisionnelle de la Commune pour ces actions s'établit de la façon suivante :

- ✓ Création du réseau principal de desserte en fibres optiques : 92.905,45 €
- ✓ Création de boucles secondaires de desserte en fibres optiques : 21.452,50 €

.../...

## DELIBERATION Commune de Valloire

✓ Activation du réseau principal de fibres optiques	46.750,00 €
✓ Activation des boucles secondaires de fibres optiques	33.814,28 €
	=====
Total	194.492,23 €

Monsieur SAVOYE propose au Conseil Municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les actions du dossier d'appel à candidature du Pôle d'Excellence Rurale Maurienne concernant :
  - ✓ La création du réseau principal de desserte en fibres optiques
  - ✓ La création de boucles secondaires de desserte en fibres optiques
  - ✓ L'activation du réseau principal de fibres optiques
  - ✓ L'activation des boucles secondaires de fibres optiques
- DECIDE d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage de ces actions
- APPROUVE les plans de financement de ces actions
- SOLLICITE les aides financières les plus élevées possibles de la part du Conseil Général de la Savoie, du Conseil Régional Rhône Alpes, de l'Etat et de l'Union Européenne

### AINSI FAIT ET DELIBERE POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Gérard VUILLERMET



Certifié exécutoire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 22/09/06  
et de la publication le 25/09/06  
Valloire, le 27/09/06

Le Maire





## DELIBERATION Commune de Valmeinier

ARRONDISSEMENT DE SAINT JEAN DE MAURIENNE  
CANTON DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE  
COMMUNE DE VALMEINIER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombres de votants	10

L'an deux mille six, le jeudi 28 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BAUDIN Philippe, Maire.

Étaient présents : ALBRIEUX Bernard, ALBRIEUX Hervé, BAUDIN Philippe, EXCOFFIER Paul, GRILLET Bernadette, NORAZ Denis, NORAZ Stéphane LAPIERRE Stéphane, REFFET Jean-Paul SALOMON Sébastien.

Absent : NORAZ Frédéric.

Date de convocation : 21/09/2006.

Monsieur Stéphane NORAZ a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : APPEL A CANDIDATURES POLE D'EXCELLENCE RURALE MAURIENNE –  
INSTALLATION RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat de Pays de Maurienne a présenté un dossier de candidature au titre des Pôles d'Excellence Rurale en s'appuyant sur le développement d'un réseau Internet à très haut débit accessible à tous.

Il précise que ce dossier inclut en particulier des actions concernant la Commune de Valmeinier, et qu'il convient en conséquence que le Conseil Municipal délibère afin d'approuver ces actions, de décider d'en assurer la Maîtrise d'ouvrage et de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat et de l'Union Européenne (programme Leader +).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu et le plan de financement des actions qui concernent Valmeinier :

- Création du réseau principal de desserte en fibres optiques,
- Création de boucles secondaires de desserte en fibres optiques,
- Activation du réseau principal de fibres optiques,
- Activation des boucles secondaires de fibres optiques.



## DELIBERATION

### Commune de Valmeinier

Il indique que la participation prévisionnelle de la Commune pour ces actions s'établit de la façon suivante :

✓ Création du réseau principal de desserte en fibres optiques :	40 989,55 €
✓ Création de boucles secondaires de desserte en fibres optiques :	16 120,00 €
✓ Activation du réseau principal de fibres optiques :	34 150,00 €
✓ Activation des boucles secondaires de fibres optiques :	36 679,50 €

**TOTAL : 127 939,05 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et :

- approuve les actions du dossier d'appel à candidature du Pôle d'Excellence Rurale Maurienne concernant :

- la création du réseau principal de desserte en fibres optiques,
- la création de boucles secondaires de desserte en fibres optiques,
- l'activation du réseau principal de fibres optiques,
- l'activation des boucles secondaires de fibres optiques.

- décide d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage de ces actions,

- approuve les plans de financement de ces actions,

- sollicite les aides financières les plus élevées possibles de la part du Conseil Général de la Savoie, du Conseil Régional Rhône Alpes, de l'Etat et de l'Union Européenne.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré à Valmeinier le 28/09/2006.

Le Maire,  
BAUDIN Philippe.



## DELIBERATION Syndicat Intercommunal du Canton de Modane

Département de la Savoie  
Syndicat Intercommunal  
du Canton de Modane

République Française

### DELIBERATION DU COMITE

Séance du 21 septembre 2006

L'an deux mil six, le vingt et un septembre à 20 H 30, le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du SICM sous la présidence de M. SIMON.

**Etaient présents** : MM. F. CHEMIN, J. DRAPERI, D. GOBIN, C. VALLET, L. THOMAS, C. SIMON, L. FAVET, J. PARMIER, S. NOTTER, A. PLA, R. BLONDON, M. PASCAL, JP FRANCCART, J. TONDA, H. RATEL, C. FINAS.  
MME L. SABIC.

**Procuration de** : R. AVENIERE à D. GOBIN, A. MARNEZY à C. SIMON et T. MOLLARD à F. CHEMIN.

**Date de convocation** : 13/09/2006    **Membres en exercice** : 21    **Présents** : 17    **Votants** : 20

**OBJET** : Pôle d'Excellence Rurale Maurienne – Validation de la candidature du SICM  
Création et activation d'un réseau principal et de boucles secondaires de fibres optiques de desserte du canton de Modane.

Le Président rappelle que le Syndicat du Pays de Maurienne va déposer une candidature pour un Pôle d'Excellence Rurale Maurienne (PER Maurienne). La thématique de la candidature sera axée sur « la desserte du pays de Maurienne en très haut débit et la création de nouveaux services ».

Le Président explique que la candidature au PER Maurienne et la gouvernance du projet seront prises en charge par le Syndicat du Pays de Maurienne tandis que la maîtrise d'ouvrage des différentes opérations demeurera de la compétence des collectivités locales.

Le Président propose que le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane fasse acte de candidature pour la création et l'activation d'un réseau principal et de boucles secondaires de fibres optiques de desserte du canton de Modane.

L'étude de définition du projet a permis d'établir une première ébauche de l'architecture du réseau de fibre optique cantonal ainsi qu'une répartition prévisionnelle des coûts de mise en œuvre telle que détaillée ci-après :

<b>Construction du réseau principal de fibre optique</b>			<b>364'676,09 € HT</b>
Financements :	Etat	30 %	109'402,83 €
	Région R-A	20 %	72 935,22 €
	Département	30 %	109 402,83 €
	Autofinancement	20 %	72 935,22 €
<b>Activation du réseau principal de fibre optique</b>			<b>284'250,00 € HT</b>
Financements :	Leader +	20 %	56 850,00 €
	Région R-A	20 %	56 850,00 €
	Département	15 %	42 637,50 €
	Autofinancement	20 %	56 850,00 €
<b>Construction des boucles secondaires de fibre optique</b>			<b>750'093,75 € HT</b>
Financements :	Région R-A	40 %	300 037,50 €
	Département	12 %	89 128,69 €
	Autofinancement	48 %	360 927,56 €

## DELIBERATION Syndicat Intercommunal du Canton de Modane

<b>Activation des boucles secondaires de fibre optique</b>			<b>28'500,00 € HT</b>
Financements :	Etat	13 %	180 465,33 €
	Région R-A	40 %	11 400,00 €
	Autofinancement	60 %	17 100,00 €
<b>Raccordement du centre « Transalpro », du LSM et de la Z.A.C des Terres Blanches</b>			<b>28'000,00 € HT</b>
Financements :	Etat	50 %	14'000,00 €
	Autofinancement	50 %	14'000,00 €
<b>COUT TOTAL DU PROJET CANTONAL</b>			<b>1'455'519,84 € HT</b>
Financements :	Total Etat	13 %	194 465,33 €
	Total Leader +	4 %	56 850,00 €
	Total Région R-A	31 %	441 222,72 €
	Total Département	17 %	241 169,02 €
	Total Autofinancement	36 %	521 812,78 €

Compte tenu de ces éléments, le Président demande aux membres du Comité de se prononcer sur la candidature du SICM au projet de Pôle d'Excellence Rurale Maurienne.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

Le Comité,

- **Approuve** les principes techniques et le budget prévisionnel de l'opération,
- **Décide** de son inscription dans la candidature au Pôle d'Excellence Rurale Maurienne,
- **S'engage** à assurer la part d'autofinancement aux conditions d'une labellisation « Pôle d'Excellence Rurale » du projet du Pays de Maurienne et de l'obtention des différentes subventions dans des proportions égales, au minimum, à celles inscrites dans le budget prévisionnel,
- **Autorise** le Président à poursuivre la démarche de candidature et à signer les dossiers de demande de subvention qui y seront associés,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre, à Modane, le 25 septembre 2006.

Le Président,  
Ch. SIMON

